



Direction

Référence : EAU-AUT-25-1036
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérent(s)	Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES)
Objet	Travaux de pose de gaines pour fibres optiques en zone de protection des eaux souterraines à Grosbous et Préizerdaul
Localité(s)	Reimberg, Grosbous
Commune(s)	Préizerdaul, Groussbus-Wal

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés